

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_29/09/16

Séance du 29 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 25 Septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincas, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot, Stéphane Vesin, Edouard Betemps.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emilien Abgrall, Gilles Colliard (excusés)

Procuration : Néant

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

4. Fonction publique – 4.2. Personnels contractuels

Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services technique et animation pour la saison d'hiver 2026/2027

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien et le déneigement de la voirie pour le service technique et la proposition ainsi que l'animation d'ateliers et d'activités à destination des familles et des touristes pour le service animation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois allant du 2 novembre 2026 au 30 avril 2027 inclus

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de cinq mois allant du 2 novembre 2026 au 31 mars 2027 inclus

De préciser que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire respectivement des grades de technicien et d'animateur

D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant

De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier



Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire.
Télétransmis en sous-préfecture le 2/10/2026
Mise en ligne sur le site internet de la commune le 2/10/2026

